

**Comité d’Etablissement du 19 MAI 2017**

***Vos Représentants CGT :***

*COLLEGE EXECUTION*

|  |  |
| --- | --- |
| Titulaires | Suppléants |
| GEOFFROY Tiphanie | LOERCHER Anthony |
| MERCIER Emilie | PIRES DE FREITAS Victor |

*COLLEGE MAITRISE*

|  |  |
| --- | --- |
| Titulaires | Suppléants |
| LAMY Eric  | AUBEL Stanislas |
| ABRAHAM Boris  |  |
| RICHARD Jean-Pierre  | DEMOUGE Cyrille |

***Représentant Syndical :*** *Marc PAUTOT*

**ORDRE DU JOUR**

**1-Approbation des PV en cours**

**Points pour avis**

**3-Rapport d’activité médecine du travail**

**4-Dépassement de la durée du temps de travail (mars 2017)**

**6-Bilan social 2016**

**Points pour information**

**2-La Professionnalisation en Situation de Travail (PST)**

**5-Bilan des emplois et des contrats particuliers (1er trimestre 2017)**

**1-Approbation des PV en cours**

Approbation PV 3 et report du PV 4

**2- La Professionnalisation en Situation de Travail (PST)**

Ce projet vise à la transmission des compétences en direction des jeunes embauchés pour palier à la perte de compétence due aux départs massifs en inactivité. Une priorité sera tout particulièrement mise sur les besoins de CDC et CDT. Sans cela nous nous dirigeons droit vers des accidents graves d’origine électrique. La CGT dénonce le manque d’anticipation dans les embauches tel que prévu dans les accords astreintes. La CGT exige la reconnaissance du professionnalisme et d’une prime.

**3-Rapport d’activité médecine du travail**

Le rapport d’activité de la médecine du travail est un moment essentiel pour le suivi de l’état de santé de l’agent dans l’entreprise. Une observation est faite sur le ressenti des agents : ils vivent mal le fait d’être « infantilisé » sur le discours sécurité. Un nouveau mode de communication doit être trouvé et d’autres acteurs doivent être intégrés, voir mis en avant (ex : CHSCT). La CGT alerte sur la vision future de la médecine du travail sur les salariés, due à la loi travail avec des visites tout les cinq ans.

Un avis positif est donné sur le fond du rapport avec une remarque sur la forme, avec la présence d’un seul médecin. Une résolution sur la situation du Docteur WACKENHEIM est votée à l’unanimité. Une déclaration pour remercier le Docteur MAURIN avant son départ en inactivité est lu.

 **Déclaration :**

*Les représentants du personnel CGT tiennent tout d’abord à remercier les médecins du travail et les membres des services de santé (infirmier(ères), assistantes), pour l’ensemble des activités effectuées tout au long de l’année auprès des agents, pour la prévention et la santé de ceux-ci.*

*Force est de constater que ces missions au regard des évolutions de la réglementation, des nouvelles applications informatiques, de la complexité de l’organisation de nos entreprises, de leurs évolutions constantes, des périmètres médicaux sur plusieurs CHSCT, de plusieurs unités, de plusieurs régions et des réunions qui se rajoutent au fur et à mesure de l’année, n’ont pas facilité leur participation et leur travail au quotidien.*

*Les impacts de la Loi El Khomry ne sont pas mesurables pour l’instant, mais ils ne vont pas dans le sens de l’amélioration du suivi de l’état de santé des agents : ils n’ont pour seul objectif que la réduction du coût de la médecine du travail au détriment du bon suivi des salariés !*

*Nous observons que de nombreux services sont en pénurie de personnel, ce qui les empêche de mener à bien leur mission. Nous constatons un manque d’anticipation de la GPEC et nous attirons la vigilance des directions sur le respect des conditions d‘agrément (temps de travail des médecins et leurs équipes, périmètre géographique, etc…).*

*La CGT tient à remercier particulièrement le docteur MAURIN pour l’ensemble de sa carrière qui ne fut pas de tout repos. En effet, il a toujours fait preuve d’un grand professionnalisme et il a été d’une aide très précieuse, face aux évènements dramatiques qu’à pu traverser l’ensemble du personnel il y a quelques années .Il a été très apprécié par nous tous, la CGT salue le travail accomplit et nous lui souhaitons une bonne et longue retraite.*

**4-Dépassement de la durée du temps de travail (mars 2017)**

Encore un avis NEGATIF !Les dépassements des 12 heures reste récurrents et ce, même sans être en situation dégradée.

**5-Bilan des emplois et des contrats particuliers (1er trimestre 2017)**

Reporté au prochain CE

**6-Bilan social 2016**

Reporté au prochain CE

**Prochain CE le 16 juin 2017**